



NOTE:
 LES DÉBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE PONTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉSTIME L'APPLICATION DE RÉGLES STRICTES ET INDÉTOURNABLES, DE CE FAIT, LES DÉBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE PONTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUTS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUVES DE COURTE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE, DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUVES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIRE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIERE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS.

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIERE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORESTIERE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIERE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MIEUX HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
- NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
- PONTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDEP	28/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL. QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOLMSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.
 255, GRANDE EST
 10E ÉTAGE
 MONTRÉAL (Q.C.) H3C 1S5
 TEL: (514) 384-4200
 FAX: (514) 384-8077
 COURRIEL: lhb@lhb.ca

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-SA-04

DISCIPLINE:	GÉNIE CIVIL
PRÉPARÉ PAR:	V. FAUCHER
VÉRIFIÉ PAR:	F. ROCHETTE, Ing.
DATE:	SEPT. 2005
ÉCHELLE:	1:2000
DOSSIER:	M7416-00
No. Dessin:	16A DE 23
REV.:	5